



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

**Participation du public – synthèse des observations**

**Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 28 janvier 2013 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture et de débarquement des poissons et autres organismes marins pour la pêche professionnelle**

**Soumis à la consultation du public du 14 février au 5 mars 2020**

**Synthèse :**

Au total, deux avis ont été soumis concernant le projet d'arrêté modificatif soumis à la consultation du public.

Ces deux avis sont favorables mais proposent également des pistes d'amélioration ou d'approfondissement des mesures proposées.

Le premier avis propose qu'une taille maximale soit étudiée afin de protéger les plus gros reproducteurs.

Le deuxième avis suggère que cette taille minimale soit appliquée à l'ensemble des façades afin d'éviter une distorsion de concurrence